

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 avril 2017 19h00

Commune de La Bouëxière
Département : Ille et
Vilaine
Nombre de membres du
Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 24
Nombre de votants : 27

Date de la Convocation :
mercredi 29 mars 2017

**Date d'affichage du
compte rendu :**
le 18/04/2017

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT, Gilbert LE ROUSSEAU, Gérard BECEL, Isabelle MARCHAND-DEDELOT, Pierre-Yves LEBAIL, Catherine LEBON, Alain JOSEPH, Jean-Pierre LOTTON, Jürgen BUSER, Rachel SALMON, Roland ROUSSELLE, Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Margaret GUEGAN-KELLY, Patrick MOULIN, Philippe ROCHER, Sterenn LECLERE, Jérémie DELAUNAY, Jean-Marie LEFEVRE, Philippe BLANQUEFORT, Catherine CHILOUX, Pascal AFFRE, Sylvain HARDY.

Absents : Florence DANIEL, Dominique SALEZY, Noémie THEVEUX

Procurations : Stéphane PIQUET, Gilbert LE ROUSSEAU, Catherine LEBON,

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur **Patrick LAHAYE**, est désigné secrétaire de séance.
Le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2017 est **adopté à l'unanimité**

1 .Arrêt du PLU

Rapporteur : Monsieur Gilbert le Rousseau

Après un Rappel du contexte d'élaboration du PLU, il a été présenté les principales étapes et les objectifs : Permettre la mise en œuvre du projet de développement de la commune, mettre en compatibilité le PLU actuel avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Rennes, adapter le PLU actuel au contexte réglementaire et législatif, notamment prendre en compte les lois Grenelle 2 et ALUR

Il est rappelé les principaux éléments du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, La traduction réglementaire à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement . La concertation a permis à la population de s'approprier et d'accepter le projet communal.

Le projet a été élaboré en tenant compte des contraintes d'urbanisation existantes sur le territoire, des enjeux environnementaux et agricoles et des potentialités de développement à long terme.

Tant sur le plan économique, par la promotion et la préservation des activités existantes et notamment des commerces de proximité, que sur le plan social par la mise en valeur des logements de type aidé, par exemple, que sur le plan environnemental en protégeant les espaces sensibles, que sur le plan urbain en favorisant la densification des tissus existants, le projet de développement de la commune s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

1. Valide le bilan de la concertation présenté,
2. Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU),
3. Soumet pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées définies aux articles L. 132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme,
4. Soumet pour avis le projet de PLU à l'autorité environnementale conformément à l'article R. 122-21 du Code de l'environnement,
5. Soumet pour avis le projet à la CDPENAF conformément à l'article L.151-12 du Code de l'Urbanisme,
6. Informe les communes limitrophes de l'arrêt du projet de PLU.

Le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil municipal sera tenu à disposition du public.

Conformément à l'article L.153-19 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU sera soumis à enquête publique suivant la procédure prévue au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois.

2 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Guilbert rappelle que les résultats à affecter sont les résultats de clôture, c'est-à-dire ceux composés des résultats d'exécution de l'exercice 2016 auxquels s'ajoutent les résultats de clôture de l'année précédente.

En outre, les éventuels restes à réaliser en section d'investissement devront être pris en compte dans l'affectation des résultats de clôture 2016.

Budget principal de la commune

Le compte administratif 2016 du budget principal présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 318 992,38 € et un excédent de clôture de 272 261,11€ en investissement.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement en totalité à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissements du budget primitif 2017, soit 318 992,38 €.

L'excédent d'investissement, soit 272 261,11€ sera reporté au budget primitif 2017 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats comme décrit ci-dessus

Budget assainissement

Le compte administratif 2016 du budget assainissement présente un résultat de clôture d'exploitation excédentaire de 163 778,21 € et un excédent de clôture de 128 655,74 € en investissement.

Il est proposé de reporter 123 778,21 € de l'excédent de clôture de fonctionnement à l'article 1068 de la section investissement et un montant de 40 000 € à l'article R002 « résultat d'exploitation reporté » au budget primitif 2017 de la section d'exploitation.

L'excédent d'investissement, soit 128 655,74 €, sera reporté au budget primitif 2016 à l'article R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats comme décrit ci-dessus

Budget annexe « parc d'activités de Bellevue »

Le compte administratif 2016 du budget annexe « parc d'activités de Bellevue » présente un déficit de clôture de -262 496,33 € en fonctionnement et un déficit de clôture de -180 033,10 € en investissement.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de -262 496,33 € à l'article D002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.

Le déficit d'investissement, soit -180 033,10 € sera reporté au budget primitif 2017 à l'article D001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats comme décrit ci-dessus

Budget annexe « Les Landes de Bellevue »

Le compte administratif 2016 du budget annexe « les Landes de Bellevue » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 533 687,98 € et un résultat d'investissement de 0 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 533 687,98 € à l'article R002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats comme décrit ci-dessus

Budget annexe « ZAC les Rochers »

Le compte administratif 2016 du budget annexe « ZAC les Rochers » présente un résultat de clôture de fonctionnement déficitaire de - 46 094,15 € et un déficit d'investissement de - 69,72 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de - 46 094,15 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2017.

Le déficit d'investissement de - 69,72 € sera reporté au budget primitif 2017 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats comme décrit ci-dessus

Budget annexe « ZAC Maisonneuve »

Le compte administratif 2016 du budget annexe « ZAC Maisonneuve » présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de 24 928,09 € et un résultat de clôture nul en investissement.

Il est proposé de reporter au budget primitif 2017 l'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 24 928,09 € à l'article R 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats comme décrit ci-dessus

Budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Le compte administratif 2016 du budget annexe « Atelier Relais Bellevue » présente un déficit de clôture de fonctionnement de - 179,28 € et un déficit de clôture d'investissement de - 56 609,83 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de - 179,28 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le déficit d'investissement de - 56 609,83 € sera reporté au budget primitif 2017 à l'article D 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats comme décrit ci-dessus

Budget annexe « Cellules commerciales »

Le compte administratif 2016 du budget annexe « Cellules commerciales » présente un déficit de clôture de fonctionnement de - 4 660,68 € et un résultat de clôture d'investissement excédentaire de 8 458,05 €.

Il est proposé de reporter le déficit de clôture de fonctionnement d'un montant de - 4 660,68 € à l'article D 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

L'excédent d'investissement de 8458,05 € sera reporté au budget primitif 2017 à l'article R 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats comme décrit ci-dessus

3. VOTE DU TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

La proposition est donc le maintien des taux suivant

	2016	2017
TH	20.93	20.93
TFB	16.94	16.94
TFNB	39.58	39.58

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve les taux comme présentés dans le tableau ci-dessus

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Lors de la commission Finances du 22 mars 2017, les budgets primitifs 2017 ont été présentés aux membres présents.

Budget principal

Madame Aline Guilbert propose que le budget communal soit voté par opération en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	3 544 249,06	3 544 249,06
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 442 637,60	1 442 637,60

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 5 abstentions et après en avoir délibéré, approuve le vote **budget principal** présenté dans le tableau ci-dessus ainsi qu'une adoptions du budget d'investissement par opération.

Budget annexe « Assainissement » :

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	177 108,71	177 108,71
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	388 260,62	388 260,62

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le vote budget annexe « **Assainissement** » présenté dans le tableau ci-dessus.

Budget annexe « Parc d'activités de Bellevue » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	630 843,79	630 843,79
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	418 377,56	418 377,56

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le vote budget annexe « **Parc d'activités de Bellevue** » présenté dans le tableau ci-dessus.

Budget annexe « Les Landes de Bellevue » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	547 551,16	547 551,16
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	13 863,18	13 863,18

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le vote budget annexe « **Les Landes de Bellevue** » présenté dans le tableau ci-dessus.

Budget annexe « ZAC les Rochers » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	46 234,60	46 234,60
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	139,44	139,44

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le vote budget annexe « **ZAC les Rochers** » présenté dans le tableau ci-dessus.

Budget annexe « ZAC Maisonneuve » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	24 928,09	24 928,09
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	0	0

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le vote budget annexe « **ZAC Maisonneuve** » présenté dans le tableau ci-dessus.

Budget annexe « Atelier relais Bellevue » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	16 582,98	16 582,98
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	76 543,43	76 543,43

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le vote budget annexe « **Atelier relais Bellevue** » présenté dans le tableau ci-dessus.

Budget annexe « Cellules commerciales » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	26834,95	26834,95
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	21387,54	21387,54

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 5 abstentions et après en avoir délibéré, approuve le vote budget annexe « **Cellules commerciales** » présenté dans le tableau ci-dessus.

5. Création d'un budget annexe : « Lotissement de la Tannerie »**Rapporteur : Madame Aline Guilbert**

Madame Aline Guilbert expose que dans le cadre du développement de la commune, la commune prévoit la réalisation d'un lotissement entre la route de Servon et l'allée de la Tannerie, il s'avère donc nécessaire de créer un budget.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise la création d'un budget annexe pour la réalisation du lotissement dénommé « lotissement de la Tannerie » et à autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches auprès des services fiscaux pour l'assujettissement au régime de la TVA.

6. VOTE DU BUDGET ANNEXE PRIMITIF DU LOTISSEMENT LA TANNERIE

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Aline Guilbert présente le budget primitif en expliquant que pour l'année 2017, les dépenses seront liées à l'acquisition de terrains et à la réalisation d'études. Ces dépenses seront financées par un emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 000 003,00	1 000 003,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)
	1 000 000, 00	1 000 000, 00

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, le budget tel que, présenté ci-dessus.

7. CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE : « LOTISSEMENT DE LA GRANDE PRÉE

Rapporteur : Madame Aline Guilbert

Madame Guilbert expose que la réalisation d'un lotissement derrière le cimetière est prévu et permettra la construction d'environ 12 maisons. Il s'avère nécessaire de créer un budget annexe.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise la création d'un budget annexe pour la réalisation du lotissement dénommé « lotissement de la Grande Prée » et à autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches auprès des services fiscaux pour l'assujettissement au régime de la TVA

8. Vote des subventions aux associations pour l'année 2017

Rapporteur : Monsieur Gérard Bécel

L'ensemble des subvention représente 210668,23 dont 76 952,00 aux associations culturelles sportives et sociales et 127716,23 à l'école St Joseph suivant le contrat d'association et 6000 euro de réserve TAP.

9. TARIF DE LA RESTAURATION MUNICIPALE À COMPTER DU 10 JUILLET 2017

Rapporteur : Madame Isabelle Marchand-Dedelot

Tarif enfants		
Tranche	seuils QF (€)	Tarifs 2017/2018
1	<= 420	1,49
2	<= 585	2,23
3	<= 710	2,97
4	<= 1000	3,72
5	<=1420	4,46
6	> 1420	5,20
Extérieur (sauf Dourdain)		6.07

Autres tarifs		Tarifs 2017/2018
Enfants Halte garderie & crèches		3,28
Enfants hors cadre scolaire		5,45
Personnel communal et enseignants		5,20
Personnel extérieur, accompagnateurs		6,07

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'ensemble des tarifs de la restauration municipale présenté ci-dessus.

10 TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DE LA PASSERELLE À COMPTER DU 10 JUILLET 2017

Rapporteur : Madame Isabelle Marchand-Dedelot

TARIFS ALSH à partir 10 juillet 2017

Tranche	seuils QF (€)	Journée alsh	Tarif minicamp	Nuit à l'ALSH	Mercredi scolaire	passerelle La journée 2016
1	<= 420	6,72	17,00	12,00	5,10	25,7
2	<= 585	7,11	18,00	13,00	5,40	27,21
3	<= 710	7,50	19,00	14,00	5,70	28,72
4	<= 1000	7,90	20,00	15,00	6,00	30,24
5	<=1420	8,30	21,00	16,00	6,30	31,76
6	> 1420	8,70	22,00	17,00	6,60	33,27
Extérieur (sauf Dourdain)		15.50 €	25,00	20,00	11,30 €	50,4

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'ensemble des tarifs de l'accueil de loisirs et de la passerelle présenté ci-dessus.

11 TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE À COMPTER DU 10 JUILLET 2017

Rapporteur : Madame Isabelle Marchand-Dedelot

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018

	Proposition Tarif 2017/18 (€)
tarif plein	1.90
tarif réduit	1.45
tarif mercredi midi	1.00

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve l'ensemble des tarifs de l'accueil périscolaire comme présenté ci-dessus.

12 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES ENGAGÉES PAR MME DOMINIQUE PINGOT TEXIER & M. ANTHONY SAUVAGET

Rapporteur Madame Aline Guilbert

Dans le cadre de l'activité e sport des achats ont été fait directement sans passer par la procédure habituelle.

Le Conseil municipal est donc invité à accepter le remboursement de la somme de 71,79 € à Madame Pingot Texier et la somme de 79,95 € à Monsieur Anthony Sauvaget.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

accepte le remboursement de la somme de 71,79 € à Madame Pingot Texier et la somme de 79,95 € à Monsieur Anthony Sauvaget.

13 OUVERTURE D'UNE CLASSE MATERNELLE BILINGUE BRETON À L'ÉCOLE CHARLES TILLON

Rapporteur : Madame Isabelle Marchand-Dedelot

Madame Marchand Dedelot rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de création de classe bilingue français breton. Le nombre d'enfants préinscrits (15) a amené l'inspection académique à proposer l'ouverture conditionnelle pour la rentrée de septembre.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise l'ouverture d'une classe bilingue Français breton à l'école maternelle Charles Tillon à compter de septembre 2017.

14 CAISSE DES ÉCOLES : REMPLACEMENT DE MADAME CHARTIER

Rapporteur : Madame Isabelle Marchand Dedelot

Il est proposé que Madame Pascale Affre remplace Mme Chartier. La nouvelle composition des membres élus de la caisse des écoles sera donc la suivante :

1 Isabelle Marchand-Dedelot	2 Aline Guilbert	3 Rachel Salmon	4 Sterenn Leclere	5 Gérard Bécel	6 Margaret Guegan-Kelly	7 Pascale Affre
-----------------------------	------------------	-----------------	-------------------	----------------	-------------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le remplacement de Madame Chartier par Madame Affre au sein des membres élus de la caisse des écoles.

15 SYNDICAT DES EAUX DE CHATEAUBOURG : REMPLACEMENT DE MADAME NATHALIE JEUNOT

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Madame Nathalie Jeunot était membre du syndicat des eaux de Châteaubourg, Monsieur Philippe Rocher est proposé pour ce remplacement.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le remplacement de Mme Nathalie Jeunot par M Philippe Rocher comme membre du syndicat des eaux de Châteaubourg

16 COMPROMIS DE VENTE DE TERRAINS AU PROFIT DE LA COMMUNE : PAIEMENT DE FRAIS D'IMMOBILISATION ET DE FRAIS DE PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du futur lotissement « la Tannerie », cinq promesses de vente au profit de la commune ont été signées. Ces promesses portant sur un délai supérieur à 18 mois, le bénéficiaire doit régler des indemnités d'immobilisation qui doivent être réglées dans un délai de trois mois après la signature de la promesse. D'autre part, des frais de promesse unilatérale de vente sont également à régler au notaire par le bénéficiaire.

Ces frais seront imputés sur le budget annexe « la Tannerie ».

Vendeurs	Surface	Indemnités d'immobilisation	Frais de PUV
Cts Boismartel	1ha87a12ca	3 111,00 €	524,59 €
Cts Lecerf	2ha34a21ca	3 894,00 €	638,68 €
Mme Pannetier	3ha04a96ca	5 070,00 €	613,18 €
M. Coroller	36a51ca	607,00 €	329,00 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches permettant le paiement des frais d'immobilisation et de promesse unilatérale de vente tels que présentés ci-dessus.

17 DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME MARGARET GUEGAN KELLY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Madame Margaret Guegan Kelly percevra une indemnité de 175,17 € brut mensuel dans le cadre de sa délégation au développement numérique

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, approuve le montant de l'indemnité attribuée à madame Guegan Kelly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.